

Vie Municipale

Delibérations 2024 du Conseil Municipal



En sa séance du 5 avril 2024,

les élus ont délibéré sur les principaux points suivants :

Vote des comptes administratifs 2023 et budget

2024 : Le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

Vote les comptes administratifs 2023

« commune »

Vote les budgets primitifs 2024 « commune »

Vote des taux et taxes 2024 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 29,73

Taxe foncière (non bâti) : 33,57

Taxe habitation : 25,78

Subventions aux associations 2024 : Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations comme suit :

NOM ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE 2024
ADEM Montmarault	100 €
Association des Parents d'élèves	400 €
Club de l'Amitié	400 €
Les Raccordés	400 €
Les Amis de Saint Laurent	400 €
Don du Sang	250 €
CATM	400 €

Renouvellement convention ATDA Urbanisme :

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de l'ATDA pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol (déclarations préalables, permis et certificats d'urbanisme) avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2024.

Travaux chemins communaux :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis de l'entreprise LAUVERGNE COLLINET présentés par Monsieur le Maire pour des travaux chemins communaux sur plusieurs secteurs de la commune.

En sa séance du 5 juillet 2024,

les élus ont délibéré sur les principaux points suivants :

Plan d'adressage communal : le

Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, valide la liste des nouvelles dénominations d'adressage de Verneix réalisée par la commission « adressage » et un technicien de la Poste.

Modification du règlement intérieur de

la garderie : les nouveaux horaires de la garderie à compter de la rentrée 2024 seront : de 7h15 à 8h50 et de 16h10 à 18H le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Un tarif « forfaitaire » est rajouté dans le règlement intérieur : « facturation forfaitaire de 15€ pour les enfants qui fréquentent la garderie moins de 7,50 heures/mois ».

Révisions des tarifs communaux :

REVISION TARIFS COMMUNAUX	TARIFS 2024	Nouveaux tarifs
Cimetière – achat concession	90 € / m²	INCHANGE
Cimetière – concession pour cavurne	200 € pour 20 ans renouvelable 1 fois	INCHANGE
Cimetière – location d'une case columbarium	200 € pour 20 ans renouvelable 1 fois	INCHANGE
Cimetière – dépositoire communal	0.30 € / jour puis 0.80 € par jour au-delà d'un an	INCHANGE
Garderie – tarifs habitants Verneix	2 € / heure	INCHANGE
Garderie – tarifs Habitant Extérieur	3 € / heure	INCHANGE
Salle polyvalente – tarif habitant Verneix	150 € / week end	INCHANGE
Salle polyvalente – tarif habitant Extérieur	250 € / week end	INCHANGE
Salle polyvalente – Vin d'honneur habitant Verneix	60 €	INCHANGE
Salle polyvalente – Vin d'honneur habitant Extérieur	90 €	INCHANGE
Salle polyvalente – consommation Electricité en Kwh	0.25 € / Kwh (au 1 ^{er} /01/2023)	0.30 € / Kwh au 01/01/2025
Cantine – Tarif enfants	2.60 € / repas année scolaire 2023/2024	2.65 € / repas au 01/09/2024
Cantine – Tarif adultes	3.90 € / repas année scolaire 2023/2024	4 € / repas au 01/09/2024

Vie Municipale

Délibérations 2024 du Conseil Municipal



En sa séance du 18 octobre 2024,
les élus ont délibéré sur les principaux points suivants :

Mise en place du Compte Financier Unique pour le budget principal de la collectivité pour l'exercice 2024 : Il s'agit d'un compte qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion de la commune. Le principe est que le budget principal et ses budgets annexes produisent des comptes sous le même format.

Convention de servitudes ENEDIS : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes réalisées par DEJANTE ENERGIES AUVERGNE pour la réalisation des travaux suivants : Passage de 3 câbles souterrains BT et trois câbles de terre souterraines en chemin rural, Le Grand Faux Construction d'un réseau électrique au lieu-dit « Les Côtes »

sur la parcelle ZE 16, lignes basse tension souterraines.

Modification du règlement intérieur du cimetière : le Conseil Municipal après délibération accepte à l'unanimité la modification du règlement intérieur du cimetière proposé par Monsieur le Maire afin de clarifier l'article 2 « Droit à l'inhumation », troisième point : Toute personne décédée sur le territoire de la commune quel que soit son domicile. Toute personne domiciliée sur le territoire de la commune alors même qu'elle serait décédée dans une autre commune. Toute personne ayant droit à une sépulture de famille déjà existante dans le cimetière communal, quels que soient son domicile et le lieu de son décès.

En sa séance du 7 février 2025,
les élus ont délibéré sur les principaux points suivants :

Subvention au Centre Hospitalier de Montluçon/ Nérès-les-Bains : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de verser une subvention d'un montant de 2 905€ au Centre hospitalier de Montluçon/ Nérès-les-Bains afin de contribuer au financement d'un TEP-Scan.

Travaux de rénovation de la salle polyvalente de Verneix : Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les devis de l'architecte Anne KERGROHENN pour la rénovation de la salle polyvalente, pour un montant de 129 982,36€ TTC. Cette dépense sera inscrite au budget 2025 et des subventions seront demandées auprès du Conseil Départemental au titre de la RCVCB et de la DETR.

Aménagement d'un parking paysagé pour la salle polyvalente : Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les devis de l'étude BTM Etudes pour l'aménagement du parking pour la salle polyvalente, pour un montant de 128 050,26€ TTC. Cette dépense sera inscrite au budget 2025 et des subventions seront demandées auprès du Conseil Départemental au titre de la RCVCB, de l'Etat(DETR), et du fonds de concours de la Communauté de commune.

Achat de matériels pour la salle d'activités : Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les devis pour l'achat de matériel pour la salle d'activités, pour un montant de 16 368,49€ TTC. Des subventions seront demandées dont le fonds de concours à la communauté de commune de Commentry Montmarault Nérès Communauté.